

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
13 janvier 2020

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 13 janvier 2020*

U A

Ua

U/A

U A

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 13 janvier 2020 à 15h15 dans la salle du Conseil, Présidence, 40, rue de Rennes, 49035 Angers, sous la présidence de P. SIMONEAU.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Excusé
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Philippe	Présent
AMIARD Stéphane	Excusé
ANGOT Christophe	Excusé, donne procuration à Philippe SIMONEAU
ARAB Chadia	Présente
AUGERAUD Laëtitia	Présente
BENETEAU Éric	Présent
BENOIT Jean-Pierre	Absent
BERNIER Monique	Présente, arrivée à 15h35
CASAS Déborah Suppléante : BLANDIN Alexia	Présente
CHUREAU Véronique	Présente
CLERE Nicolas	Excusé
BOUTAIN Dénali	Présent
DANIEL Christophe	Absent
DELALEU Frédéric	Absent
DENECHERE Yves	Excusé, donne procuration à Philippe SIMONEAU
FOUCHER Fabrice	Excusé
GAUMER Nathalie	Présente
GILLET Germain	Excusé
GIMEL Jean-Christophe	Excusé
HELESBEUX Jean-Jacques	Excusé
JUSSIEN Christelle	Présente
LEDUC Nathalie	Absente
LEGOHEREL Patrick	Excusé
LEMAIRE Félicien	Excusé
LEMENAND Thierry	Présent, arrivé à 15h30
LAVIRON Margaux	Absente
PELOILLE Manuelle	Présente
PERCHEPIED Laure	Présente
PEYRAT-GUILLARD Dominique	Excusée
PROCACCIO Vincent	Excusé, donne procuration à Audrey ROUSSEAU
RICHOMME Pascal	Excusé, donne procuration à Marc SALLÉ
ROBERT Adrian Suppléant : DELAVERNHE Florian	Absent
ROUSSEAU Audrey	Présente
SALLE Marc	Présent
SAUBION Frédéric	Présent
SEJOURNE Bruno	Présent
TAIBI Aude Nuscia	Présente

VOSTRIKOVA-JACOD Lioudmila	Excusée
YVARD Jean-Michel	Présent

Membres à titre consultatif présents :

EVEN Florence, Directrice générale adjointe

Personnes invitées par le Président :

ROUEZ Alexa, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

GIRAULT Bénédicte, Directrice-adjointe de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Adrien FAUCON, Responsable du Pôle Partenariats et Innovation à la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle

Ordre du jour

1. Informations générales 2
2. Affaires générales et statutaires 3
3. Questions diverses 5
5. ANNEXE : diaporama de la séance du 13 janvier 2020..... 6

M. SIMONEAU ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 15h25. A l'ouverture de la séance du 13 janvier 2020, 22 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 18 membres présents, 4 procurations).

M. SIMONEAU indique qu'il s'agit de la dernière Commission de la recherche du mandat et remercie les membres pour leur travail et leur assiduité.

Il indique que l'ordre du jour est réduit en raison du calendrier électoral et rappelle que les dossiers de l'AAP Mobilité Internationale Recherche (MIR) seront traités par le Bureau de la Commission de la recherche du 27 janvier 2020, puis validés par la Commission de la recherche du 31 mars 2020.

Il indique que l'horaire est décalé car l'Université d'Angers a reçu le Président Directeur Général de l'INSERM et remercie la DRIED pour son implication dans cet accueil.

M. SIMONEAU exprime sa satisfaction des nombreux échanges constructifs ainsi que du travail collectif ayant eu lieu dans le cadre des différentes séances. Il remercie particulièrement les membres du Bureau de la Commission de la recherche qui ont participé activement aux nombreux travaux et évaluations.

Mme ARAB se joint à M. SIMONEAU et remercie l'équipe de direction ainsi que la DRIED pour son accompagnement.

Elle indique par ailleurs que la SFR Confluences vient de classer les dossiers de l'AAP MIR et suggère que le cahier des charges indique explicitement le pré-classement opéré par les SFR ainsi que la prise en compte de l'appartenance du dossier à ses axes de recherche.

Mme ARAB suggère également une homogénéisation des noms des dossiers présentés, sous forme d'acronyme.

Elle sollicite enfin l'organisation d'une seconde session 2020 de l'AAP MIR s'il existe un reliquat budgétaire après l'organisation des mobilités.

Mme ROUEZ précise que le cahier des charges prévoit l'instruction par les SFR mais pas le critère d'une intégration du dossier aux axes scientifiques de la SFR car il n'est pas généralisé par l'ensemble des SFR.

M. SIMONEAU suggère que le cahier des charges indique que des critères seront éventuellement appliqués par les SFR.

Il indique qu'il ne peut s'engager sur l'organisation d'une seconde session 2020 de l'AAP MIR en l'absence d'information sur un reliquat budgétaire éventuel et parce qu'il s'agit d'une décision appartenant à la prochaine mandature si le calendrier permet de l'organiser.

Mme ROUEZ rappelle que pour l'AAP MIR 2019 le faible reliquat budgétaire a été attribué au fil de l'eau, sur validation du Bureau de la Commission de la recherche.

1. Informations générales

Mme ROUEZ indique que le procès-verbal de la Commission de la recherche du 10 décembre 2019 n'est pas disponible pour une validation en séance et propose une mise à disposition en ligne le 16 janvier 2020, pour une validation par les membres par mail sous huitaine, avec retour à la cellule institutionnelle et à la DRIED.

Elle précise qu'il est nécessaire que les procès-verbaux soient validés par la Commission de la recherche ayant assisté aux débats et que le procès-verbal de la séance en cours sera également transmis pour validation par mail.

M. SIMONEAU précise que les informations générales concernent exclusivement les Sciences Humaines et Sociales (SHS) et portent sur des succès obtenus dans le cadre de deux AAP liés au Contrat de Plan Etat Région (CPER) sur le volet Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales.

M. SIMONEAU expose l'AAP Maturation, financé dans le cadre du CPER 2015-2020 et détaille ses critères (cf. diaporama de séance).

Il explique que cet AAP s'adresse aux projets de recherche déjà structurés pour leur permettre de prétendre ensuite à un AAP d'envergure régionale, nationale ou internationale.

M. SIMONEAU indique qu'il s'agit du dernier AAP du CPER qui s'achève en 2020. 4 dossiers ont été retenus pour l'UA, sur les 5 présentés, pour un montant de 32.000 euros, ce qui représente 80% de succès et atteste de la qualité des projets.

M. SIMONEAU détaille les 4 projets de l'UA retenus au titre de l'AAP Maturation 2020, en indiquant leurs porteurs, principaux et secondaires, ainsi que les autres chercheurs impliqués (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU expose ensuite l'AAP Amorçage, également financé par le CPER 2015-2020 (cf. diaporama de séance).

Il explique que cet AAP a pour objectif de financer de nouvelles pistes de recherche qui initient ou perpétuent un travail collaboratif entre deux unités de recherche minimum.

M. SIMONEAU indique que 3 dossiers ont été retenus pour l'UA sur les 3 présentés, pour un montant de 6.000 euros, ce qui est très satisfaisant.

Il précise que le nombre de dossiers retenus peut être supérieur au nombre des dossiers déposés en raison de la re-direction de dossiers non retenus par l'AAP Maturation sur l'AAP Amorçage, comme cela a été le cas pour les universités du Mans ou de Nantes.

M. SIMONEAU détaille les 3 projets de l'UA retenus au titre de l'AAP Amorçage 2020, en indiquant leur porteurs principaux ainsi que les autres chercheurs impliqués (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU félicite les porteurs de projets de recherche angevins pour leur taux de réussite aux deux AAP du CPER 2015- 2020 et souhaite la reconduction d'un nouveau volet SHS dans le prochain CPER.

Il indique qu'un nouveau projet SHS, porté au niveau régional et coordonné par la MSH Ange Guépin a été déposé mais qu'aucune information n'est disponible à ce jour sur l'ensemble des dossiers déposés dans le cadre du prochain CPER.

Il précise que les arbitrages interviendront au cours de l'année 2020 pour un démarrage du prochain contrat au début de l'année 2021.

2. Affaires générales et statutaires

Mme TRIVISANI-MOREAU présente le bilan des Presses Universitaires de Rennes (PUR) (cf. diaporama de séance).

Elle indique que les chiffres ne seront consolidés qu'après le Conseil de gestion des PUR du 23 janvier 2020, initialement prévu en décembre 2019. Il est souhaitable, selon elle, qu'un représentant de l'UA y assiste.

Mme TRIVISANI-MOREAU rappelle que, suite au changement de direction des PUR intervenu en 2015, une politique de restriction du nombre d'ouvrages publiés a été mise en place. L'objectif est de pouvoir traiter la quantité d'ouvrages retenus par le Comité éditorial et mieux accompagner les ouvrages publiés.

Elle précise également que les PUR ont traversé des difficultés financières en 2018, ce qui a eu pour conséquence une augmentation de la contribution de l'UA par ouvrage (10 ouvrages pour 35.000 euros) ou une diminution à 8 du nombre des ouvrages pour la contribution initiale de 28.000 euros.

Mme TRIVISANI-MOREAU indique que le nombre de publications a été diminué de 30% en 5 ans mais que le chiffre d'affaire des PUR est en augmentation de 3,3% en 2019, ce qui est satisfaisant dans le contexte national et révèle une production de qualité mieux accompagnée.

Mme TRIVISANI-MOREAU précise qu'en 2018 le nombre des ouvrages prévus dans la convention a été ramené à 8 en raison d'un nombre insuffisant de propositions et d'acceptations.

Elle précise également que la revue "Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest" qui concerne les historiens est prise en charge par chaque établissement contributeur tous les 3 ans. Elle sera intégrée en 2019 dans le quota de l'UA.

Mme TRIVISANI-MOREAU détaille la liste des 8 ouvrages retenus en 2018 pour la publication par les PUR (cf. diaporama de séance).

Elle précise que ces ouvrages présentent une diversité dans les origines des unités de recherches et que 4 sont déjà publiés.

Mme TRIVISANI-MOREAU détaille également la liste des ouvrages retenus en 2019 pour la publication ou qui s'inscrivent dans le processus d'acceptation par les PUR (cf. diaporama de séance).

Concernant le projet de Mme DIELEMAN, elle explique qu'il s'agit d'une thèse qui a été acceptée mais qui doit être transformée en ouvrage plus succinct.

Mme TRIVISANI-MOREAU mentionne enfin que 5 projets ont été signalés et seront déposés prochainement pour examen par le comité éditorial.

M. SIMONEAU demande si 8 ouvrages vont pouvoir être déposés en 2019.

Mme TRIVISANI-MOREAU répond que la liste 2019 sera complétée au fur et à mesure de l'acceptation des ouvrages. Les trois ouvrages 2019 non publiés ou non acceptés seront ajoutés au contingent de 2020.

M. SIMONEAU demande quel est le taux de refus des ouvrages par le comité éditorial.

Mme TRIVISANI-MOREAU indique qu'elle ne pourra disposer de chiffres précis qu'après la tenue du conseil de gestion mais que la diminution des ouvrages publiés s'explique aussi par une diminution des soumissions en raison de publications dans d'autres maisons d'édition.

M. SIMONEAU indique qu'il est préférable que la diminution des publications aux PUR résulte d'une diversification des moyens de publication et non d'une baisse de la production scientifique.

Mme TRIVISANI-MOREAU partage cette analyse.

M. SIMONEAU ajoute qu'un accroissement de la sélectivité des PUR est bénéfique en terme d'augmentation de la visibilité des manuscrits acceptés.

Mme TRIVISANI-MOREAU confirme que le placement en librairie est effectivement meilleur.

M. SEJOURNÉ demande quel est le tirage des ouvrages publiés et quelle proportion représente le placement en librairie comparé à celui en bibliothèques.

Mme TRIVISANI-MOREAU répond que ces éléments varient en fonction de l'ouvrage, sur évaluation de l'éditeur et que l'équilibre financier est assuré avec 300 ventes, ce qui est assez difficile à obtenir.

M. SEJOURNÉ indique que la dimension scientifique des publications est un frein à la diffusion au grand public des ouvrages.

Mme TRIVISANI-MOREAU partage cette analyse. Elle ajoute que le volume de l'ouvrage a une conséquence sur le coût d'édition, et représente un frein à sa diffusion, même s'il reste moins cher aux PUR que dans d'autres maisons d'édition.

Mme BERNIER demande quel est le projet de la Faculté de droit, économie et gestion signalé au Comité éditorial.

Mme TRIVISANI-MOREAU précise qu'il s'agit de celui de Mme LAMBERT-WIBER.

M. SIMONEAU rappelle que la nouvelle direction des PUR avait souhaité diversifier les publications sur des thématiques interdisciplinaires et demande si cette intention est toujours d'actualité.

Mme TRIVISANI-MOREAU répond que la publication sur des thématiques interdisciplinaires s'oppose à la politique de collection des éditeurs universitaires, qui est une politique disciplinaire, à l'exception de quelques ouvrages isolés.

Mme TRIVISANI-MOREAU ne considère donc pas que cette intention soit d'actualité.

3. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Le Vice-président Recherche
de l'université d'Angers
Philippe SIMONEAU

Signé

5. ANNEXE : diaporama de la séance du 13 janvier 2020